

[Communiqué]

Dijon, le 11 décembre 2025

Rompant sa promesse, Nathalie Koenders bétonne encore 2 hectares de pleine terre !

Alors que la Maire de Dijon s'engageait en mars “[à préserver les grands espaces de pleine terre](#)”, elle rompt déjà sa promesse en proposant au Conseil municipal du 15 décembre de vendre un espace arboré communal de 2 hectares pour un projet de construction.

Dijon Avenir conteste le besoin de nouveaux locaux industriels et propose une mise en valeur de cet espace de pleine terre, par la création d'un potager agroforestier, au bénéfice de la santé physique, mentale et sociale du plus grand nombre d'habitant·e·s.

Un couvert forestier riche en biodiversité

La Ville de Dijon est propriétaire depuis 1988 d'un terrain de 3,5 hectares dont elle dit ne pas avoir “l'utilité” à l'angle des rues de Colchide et Simone de Beauvoir, à proximité de la Rocade et du Zénith.

Le projet de [délibération](#) présenté au Conseil municipal du 15 décembre, prévoit de céder 2 hectares de ce terrain, soit 20 000 m², à une entreprise dijonnaise qui projette d'y construire ses nouveaux locaux professionnels.



A l'origine, ce terrain était un champ, que la Ville a laissé évoluer naturellement comme le montrent les photos aériennes à différentes dates :



La promesse de vente jointe au projet de délibération mentionne la production d'un diagnostic écologique pour le terrain : nous demandons la publication du rapport de cet écologue. Sachant que ce genre d'étude réalisée sur une courte fenêtre de temps ne permet pas de rendre compte de la totalité de la richesse d'un site, nous produisons notre propre diagnostic, dont voici quelques morceaux choisis.

Le terrain s'est progressivement embroussaillé, jusqu'à devenir un début de forêt. Il constitue un **refuge de biodiversité ordinaire, remarquable en zone urbaine**.



Sur le plan végétal, il y a de nombreux arbres (acacias, merisiers, érables sycomore, ailantes, frênes, etc.) essentiellement répartis sur les talus qui bordent le terrain, ainsi que des buissons de baguenaudier, un beau peuplement rare en Bourgogne. Ce terrain suit l'évolution naturelle d'un champ laissé en friche : en quelques décennies, il y pousse une forêt !

Une bonne **vingtaine d'espèces de papillons** ont été inventoriées. Parmi lesquelles : l'[Hespérie du chiendent](#) ou Fauvet brunâtre, espèce "en danger" en Suisse, l'[Hespérie des Sanguisorbes](#), observé le 12 juillet 2023, espèce quasi-menacée en Bourgogne, autrefois commune dans les milieux ouverts et chauds, mais actuellement en régression et le Flambé, dont 2 spécimens ont été observés le 31 mars 2025.

Nous publions la [liste des 22 espèces d'oiseaux](#) nicheurs qui sont présents sur ce site - parmi lesquels le Faucon crécerelle, le Geai des chênes et le Pouillot véloce. L'espace étant assimilable à une zone de repos, d'autres oiseaux de passage peuvent y être observés ponctuellement.

Entouré de quartiers populaires, ce terrain jouxte le site des jardins familiaux de Stalingrad comportant 82 parcelles sur 2,7 ha.

La Maire de Dijon trahit déjà son récent engagement de préserver les espaces de pleine terre !

Le "Groupe ID'EES", qui se porte acquéreur du terrain, veut y construire son tout nouveau siège social et des ateliers et bureaux pour son entreprise d'insertion à rayonnement national.

Actuellement implantée à Chenôve sur 3 sites très proches les uns des autres, l'entreprise a pour activité l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi et emploie près de 500 personnes sur l'agglomération. Si nous saluons la raison sociale de cette entreprise, **nous nous opposons à son projet de construction sur cet espace de pleine terre qui doit être préservé, comme doivent l'être tous les rares espaces de pleine terre qui existent encore à Dijon.**

Dans un contexte de raréfaction des ressources fossiles et minérales et face à l'impérative nécessité de renforcer l'autonomie alimentaire de la population, construire un bâtiment neuf sur une terre vierge sur laquelle pourraient être produits des légumes, c'est **hypothéquer la capacité pour les générations futures de satisfaire leurs propres besoins**.

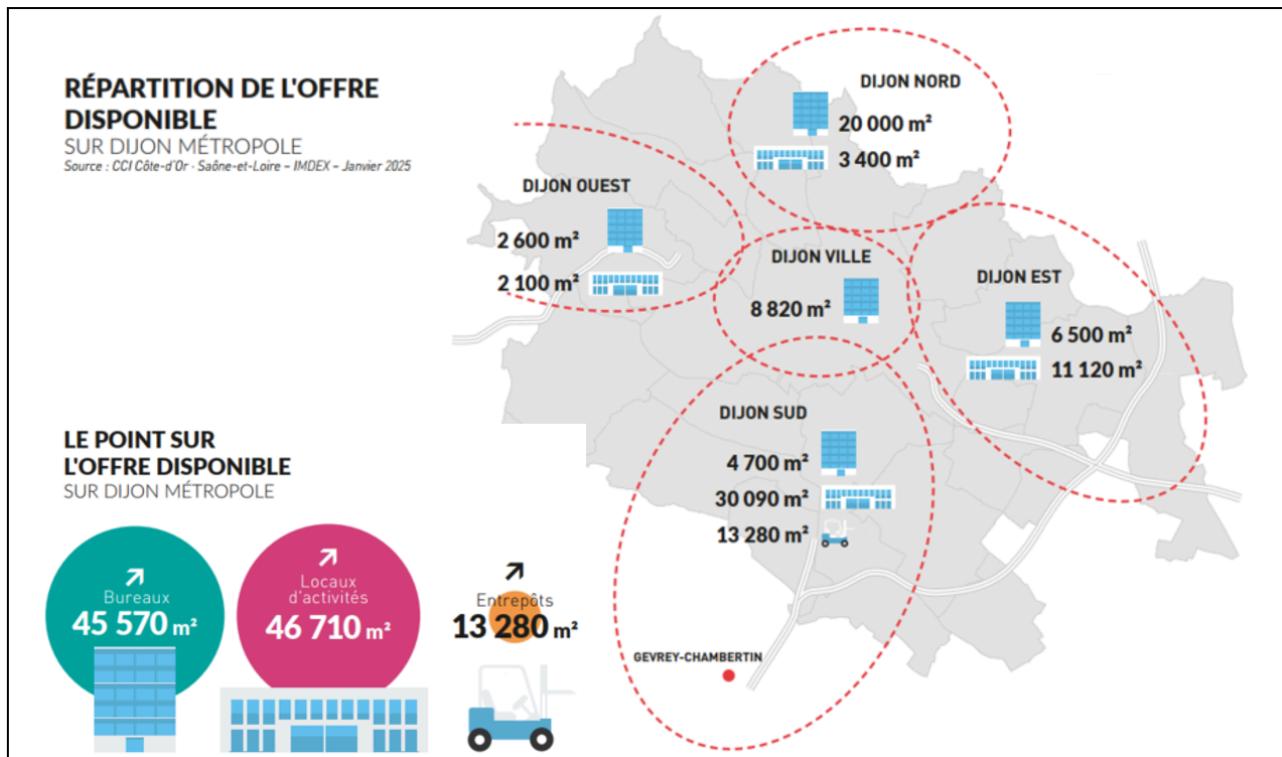
Le faire sur un terrain propriété de la commune, constituant donc un bien commun appartenant à tou·te·s les Dijonnais·es, s'oppose directement à l'intérêt général de la population. Et constitue une rupture de l'engagement pris par Nathalie Koenders qui, en annonçant en mars 2025 qu'elle [renonçait à faire appel](#) de l'annulation du permis de construire menaçant les berges du Suzon, avait affirmé : *"Nous construirons donc désormais en préservant les grands espaces de pleine terre que nous aurons identifiés."* Il est certain qu'elle a bien identifié l'espace de pleine terre dont nous parlons ici... puisqu'elle propose de le vendre pour le bétonner ! Promesse non tenue donc. **A trois mois des élections municipales où Nathalie Koenders sollicitera le renouvellement de son mandat, les habitant·e·s de Dijon apprécieront.**

Ce projet de construction d'un nouveau bâtiment est-il une bonne ID'EES ?

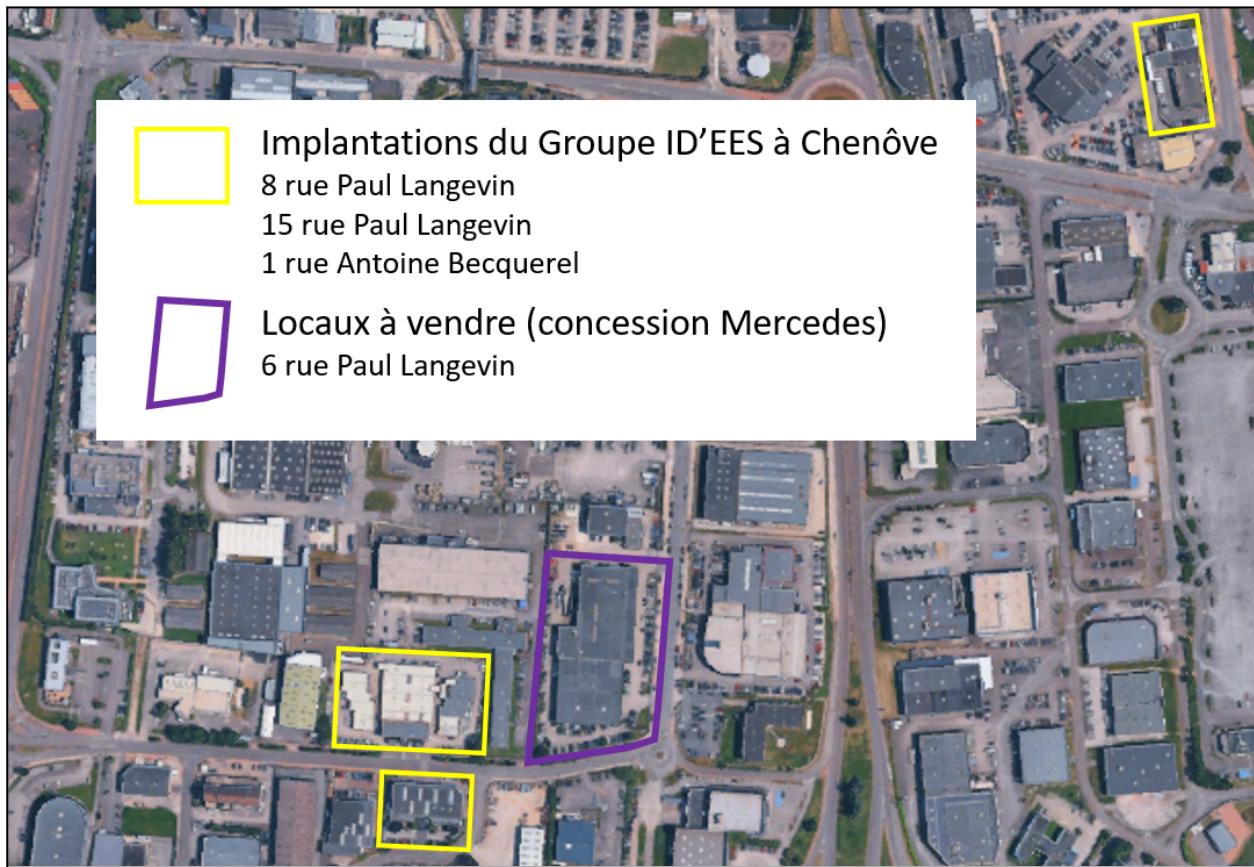
La délibération explique que les locaux actuels du Groupe ID'EES "ne répondent plus aux besoins de surfaces, aux organisations de travail ou encore au confort d'utilisation". L'avis de valeur des Domaines indique que l'entreprise envisage le programme de construction suivant : "environ 6 150 m² de SDP (surface de plancher), dont 1 300 m² d'ateliers et locaux industriels, 900 m² de locaux de cuisine centrale, 600 m² de stockage, 450 m² de locaux d'activités et 2 900 m² de locaux tertiaires et supports. Soit un coefficient d'occupation de l'ordre de 0,31 (6 150 m² SDP/20 000 m² de terrain)".

Toutes les **solutions alternatives ont-elles été étudiées**, pour éviter de bétonner 2 ha de pleine terre et même éviter de construire un bâtiment neuf, opération très gourmande en ressources minérales et fossiles ? En particulier les possibilités de s'agrandir en achetant et adaptant des locaux existants à proximité, ont-elles bien été préalablement explorées par le groupe ID'EES ?

Dans son [édition 2025](#), l'Observatoire de l'Immobilier d'entreprise de Côte-d'Or (IMDEX) publie l'état de l'offre en janvier 2025, qui recense notamment 4 700 m² de bureaux et 30 000 m² de locaux d'activités disponibles, sur le seul secteur Dijon Sud où se situent les trois implantations actuelles du Groupe ID'EES.



Plus précisément, une rapide recherche permet d'identifier [trois locaux vacants de 3 000 à 4 000 m²](#) à vendre à proximité des locaux existants de l'entreprise, notamment la concession Mercedes Chopard qui libère en juillet 2026 ses bâtiments situés à moins de 200 mètres du site principal du Groupe ID'EES !



L'architecte-urbaniste [Nicolas MICHELIN](#) qui a beaucoup travaillé pour la Ville de Dijon, propose un nouveau paradigme d'architecture symbiotique comme alternative radicale à la conception urbaine classique, reposant notamment sur 23 "mesures pour l'après". **Les trois premières mesures exhortent élu·e·s et promoteurs à "ne plus démolir", "ne plus creuser", "ne plus artificialiser".** Le projet pour l'avenir de l'urbanisme et de la construction à Dijon, que la liste citoyenne de Dijon Avenir présentera prochainement, s'appuiera notamment sur ces "mesures pour l'après" de Nicolas Michelin.

Appliqués à ce dossier, ces principes clairs invitent à répondre aux besoins d'extension du Groupe ID'EES en s'appuyant sur les locaux déjà existants et non-utilisés, qui sont donc nombreux dans cette zone d'activité Dijon Sud. Au regard de son projet social, **nous soulignons l'exemplarité environnementale dont cette entreprise devrait faire preuve**, en cherchant à répondre à ses besoins autrement que par la construction d'un bâtiment neuf, qui plus est sur un espace de pleine terre.

Le déménagement du Groupe ID'EES du sud au nord de la Métropole, présente également un risque de **fragilisation pour la commune de Chenôve** qui verrait des centaines d'emplois quitter son territoire, aspirés par la ville centre : est-ce que le Maire de Chenôve a été associé à la réflexion sur ce projet de déménagement ?

Que vont devenir les bureaux, ateliers et entrepôts laissés vides à Chenôve ? La **problématique des locaux vacants** y est déjà prégnante : une nouvelle friche industrielle s'ajoutera-t-elle aux nombreux locaux non-exploités ?

Enfin, l'impact d'un déménagement de locaux pour la vie des salarié·e·s, en particulier les trajets domicile-travail, a-t-il été pris en compte ?

Au final, nous y voyons surtout des bénéfices pour le secteur de la construction qui décidément tarde à comprendre que la "fête du béton" est désormais finie.

Que faire d'un couvert forestier de 2 hectares en pleine ville ?

La Ville de Dijon a laissé un couvert forestier s'installer sur le terrain de la rue de Colchide. Au-delà de la richesse en biodiversité qui s'y est développée, Dijon Avenir voit là une opportunité pour valoriser la pleine terre qui a été fortuitement préservée, en en faisant profiter le plus grand nombre.

A ce jour, des dizaines de Dijonnais·es sont en [liste d'attente pour pouvoir cultiver un jardin](#), pour retrouver un peu d'autonomie alimentaire, pour pouvoir manger des légumes à très faible coût, pour partager des moments avec leurs voisin.e.s. Nombreux sont les bénéfices du jardinage sur la santé physique, mentale et sociale. L'association Le Chouette Potager, qui gère 523 parcelles de jardin réparties sur 14 sites exclusivement sur la commune de Dijon, les recense dans ce [tableau](#) :

Multifonctionnalité des jardins familiaux			
FONCTION RÉCRÉATIVE	Créativité	Aménagement de la parcelle, décoration abris épouvantails, mobilier divers	
	Loisirs	Détente, jeux d'enfants, pique-nique, partages de savoirs	
FONCTION PRODUCTIVE	Santé	Équilibre nutritionnel, entretien physique, dynamisation morale	
	Économie	Réduction des dépenses alimentaires et de loisirs	
FONCTION ENVIRONNEMENTALE	Paysage	îlots de verdure, trame verte, promenade	
	Biodiversité	Corridors écologiques, flore et faune sauvage, variété des légumes	
	Recyclage	Deuxième vie des objets, déchets organiques	
FONCTION SOCIALE	Cohésion	Mixité socio-culturelle, ethnique, générationnelle	
	Valorisation	Familiale : image parents/enfants Citoyenne : bénévolat, responsabilisation	
	Éducation	Acquisition de savoirs, savoirs-faire techniques, savoirs être	
	Insertion	Professionnelle, sociale	

En tant que tel, l'espace boisé de Colchide constitue déjà une ressource comestible sauvage, pour qui connaît les propriétés des plantes. Citons le cynorrhodon, fruit de l'églantier qui concentre 20 fois plus de vitamine C que le citron, etc.

Vu les bénéfices apportés à de futures cultures maraîchères par le couvert arbustif et arboré existant, nous suggérons la **création d'un potager collectif agroforestier**, qui préserverait de grands arbres et une strate arbustive permettant que le terrain remplisse la double fonction d'îlot de fraîcheur et d'espace nourricier. L'équilibre du site pourrait être renforcé par la plantation d'un verger d'arbres fruitiers locaux.

Nous demandons à la Maire de Dijon de retirer ce dossier de l'ordre du jour du Conseil municipal de lundi. Sinon, elle porterait la responsabilité de la bétonisation d'un espace arboré communal, avec les élu·e·s de sa majorité qui la suivront certainement.

Ne laissons pas artificialiser les 2 hectares de la rue de Colchide !

Contact : contact@dijonavenir.fr